

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 111

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances »

les mots :

« ces commissions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.